

CHUZELLES

informations



Mai - juin 2005

n° 78

Le mot du maire....

Avec l'été, la pause estivale arrive bien méritée pour tous. Toutefois pour certains, juillet et août reste une période d'activité intense. C'est le cas pour le centre des Mille Loisirs qui cette année s'est déplacé à l'école maternelle de Serpaize pour cause de travaux dans les bâtiments communaux de Chuzelles. Je profite de ce mot pour rappeler que le conseil municipal de Chuzelles souhaite conserver le centre aéré sur notre commune. Dans ce cadre, il travaille pour trouver des solutions à court terme. Il faut rappeler que la commune doit d'abord satisfaire à ses engagements (ex. extension de l'école), ses recettes ne sont pas extensibles....Vivre dans un village apporte des avantages mais les moyens d'une petite commune n'ont rien à voir avec ceux d'une ville. Pour une solution à long terme, une réflexion intercommunale est nécessaire.

L'appel d'offre de l'extension de l'école a été fructueux (même si certains lots sont supérieurs à l'estimation) et les marchés sont en cours de régularisation pour la partie bâtiment. Des travaux préparatoires seront effectués cet été pour un démarrage effectif début septembre et pour une durée d'un an.

Les employés communaux, avec le renfort de quelques jeunes, vont également avec les artisans profiter de la disponibilité des locaux communaux pour effectuer les travaux nécessaires d'entretien et de rénovation.

Cet été a débuté sous le signe de la musique;

- ♦ le 25 juin les classes en 5 ont animé musicalement les feux de la Saint-Jean.
- ♦ les enfants du CP au CM2 ont participé le mardi 28 juin au théâtre antique de Vienne, avec environ 4500 enfants à « un voyage au pays des percussions » d'André Ceccarelli,
- ♦ le lundi 4 juillet la Caravan'Jazz 2005 a fait étape à Chuzelles sur le parking du Mille-Club pour nous offrir une musique buissonnière originale et dynamique avec mise en scène et décors. Le public nombreux a été enchanté et a pu apprécier les services apportés par le comité des fêtes.

A ne pas manquer bien sûr, le feu d'artifice du 13 juillet à l'aire de pique-nique et ciné été le 18 juillet à Vilette de Vienne avec à l'affiche "Boudu" de Gérard Jugnot.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon repos et de très bonnes vacances.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2005

L'an deux mille cinq, le vingt trois mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, NAVARRO, CAMUZET, MIELCZAREK,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A.GODET

La séance est ouverte à 20 heures 45.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2005 est approuvé à la majorité par 13 voix POUR et 2 abstentions, après la modification suivante concernant la délibération n° 26 « prise en charge des espaces communs du lotissement des Bourrelières » : au paragraphe des votes, il convient de rajouter : « certains collègues précisent que l'intérêt général existe, mais devant une obligation sans choix réel, ils ont préféré s'abstenir. »

◆ **DELIBERATIONS :**

N°28 : Adoption des nouveaux statuts du SIRCAT

Suite à l'annexion au SIRCAT de 9 communes du sud Isère, il a été soulevé la possibilité de réactualiser les statuts du syndicat.

En effet, depuis la création de ce syndicat, plusieurs modifications ont été apportées et ont fait l'objet de rajouts successifs aux statuts initiaux datant de 1976.

Cette refonte permet une mise à plat de tous ces documents successifs et de profiter de l'annexion de ces nouvelles communes pour une énumération complète des communes membres du syndicat. Chaque commune pourra donc avoir en sa possession un exemplaire de ses statuts remis à jour.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter les nouveaux statuts du SIRCAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du SIRCAT en date du 6 octobre 1976 portant adoption des statuts du syndicat et adhésion de la commune de Chuzelles audit syndicat intercommunal,

Vu la délibération du SIRCAT en date du 13 décembre 2004 adoptant les nouveaux statuts du syndicat, Considérant que les statuts du SIRCAT, ayant fait l'objet de plusieurs modifications en 1985, 1987 et 1988 approuvées par arrêtés préfectoraux n°85-5229 / 87-514 et 88-1856 ont besoin d'être réactualisés et permettront de lister les 39 communes du syndicat sur un seul et même document afin que toutes les communes membres puissent en posséder un exemplaire remis à jour,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les nouveaux statuts du SIRCAT.

La présente délibération sera transmise au syndicat pour suite à donner.

N°29 : Contrats d'apprentissage :

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création de deux postes en contrats d'apprentissage par alternance :

- un pour le service administratif, sur une période de 2 ans, pour un BAC Pro Services (accueil, assistance, conseil) ;
- un pour l'école maternelle, sur une période de 2 ans, pour un CAP Petite Enfance (ATSEM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions, la création d'un poste d'apprenti pour le service administratif, sous réserve d'un accord avec un centre de formation,
- à l'unanimité, la création d'un poste d'apprenti pour l'école maternelle, sous réserve d'un accord avec un centre de formation,

et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement des candidats.

N°30 : Convention Commune/FNACA :

Afin de régulariser la participation de la FNACA au financement de la stèle du Belvédère, il convient d'autoriser le maire à signer la convention établissant précisément les termes de ce financement, à savoir une participation de 10% du prix (1462 € x 10% = 147 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la commune et la FNACA et à faire le nécessaire.

◆ COMPTE RENDUS COMMISSIONS ET SYNDICAT INTERCOMMUNAU

CAPV : Sports et Culture :

La commission a donné son aval pour la construction d'une salle spécifique pour la gymnastique (avec un mur d'escalade et une salle de musculation) localisée sur le parking du lycée de Saint-Romain-en-Gal.

Le spectacle « Jeune Public » a eu lieu en janvier 2005 pour les écoles. Un nouveau spectacle tout public aura lieu en 2006 à Luzinay.

Syndicat des eaux :

Après le décès de Monsieur PERONNET, il a été procédé à l'élection du nouveau président et du nouveau vice-président :

- ♦ Monsieur Gilles BOURGUIGNON a été élu président, délégué de la commune de Chuzelles,
- ♦ Monsieur LINAGE a été élu vice-président, délégué de la commune de Vienne.

Mille Loisirs :

Le 27 avril 2005 une réunion a eu lieu entre le centre des Mille Loisirs et les Communes de Vilette-de-Vienne, Luzinay, Serpaize et Chuzelles et des parents. Le débat portait sur le devenir du centre.

Diverses propositions ont été faites de la part de chacune des communes pour le fonctionnement cet été.

La proposition de Serpaize a été retenue. D'autres propositions sont à l'étude pour le fonctionnement dès la prochaine rentrée scolaire. L'avis de la P.M.I. est sollicité.

Restaurant Scolaire :

Une réflexion est engagée sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Suite au départ à la retraite d'agents communaux, le conseil municipal demande à la commission communale de réfléchir au fonctionnement futur du restaurant scolaire.

Bulletin Municipal :

Un questionnaire sera distribué aux chuzellois afin de connaître leur avis sur la formule actuelle du bulletin.

Ciné-Eté :

Cette année, le prix d'entrée à la séance ciné-été sera facturé à la commune 3,20 €.

La projection conjointe Chuzelles-Vilette-de-Vienne aura lieu le 18 juillet 2005 à Vilette-de-Vienne.

PARFER :

3 réunions publiques sont organisées de 20h30 à 22h les

. le jeudi 9 juin 2005 à Saint-Priest, espace Mosaïque,

. le mardi 14 juin 2005 à Saint-Bonnet-de-Mure, halle des sports n°2,

. le jeudi 16 juin 2005 à Chaponnay, espace Lino Ventura.

Il serait souhaitable d'avoir une forte participation de la Sévenne à ces 3 réunions.

Ecoles :

L'ouverture d'une 6^{ème} classe a été demandée à l'école primaire par la directrice. Un nouvel instituteur est nommé en remplacement de Madame PICOLOMO à la rentrée de septembre 2005.

Lors du dernier conseil d'école divers problèmes ont été évoqués et sont en cours de résolution.

Feu d'artifice :

IL est proposé de synchroniser le feu d'artifice en musique. Après discussion, le conseil approuve. Une demande sera faite à la société Avril Sonorisation.

◆ DIVERS :

Organisation du Référendum du 29 mai 2005 :

Le tableau de tenue des bureaux de vote des élus pour le référendum du 29 mai de 8 h à 20 h a été établi.

Prochaines festivités :

- le dimanche 29 mai 2005 : fête des mères
- le samedi 25 juin 2005 : classes en 5 et feux de la Saint-Jean
- le 4 juillet 2005 : caravan'jazz
- le 13 juillet 2005 : feu d'artifice à Chuzelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Maire,

G.BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2005

L'an deux mille cinq, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, NAVARRO, MIELCZAREK,
Mmes. CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT

EXCUSES : R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
D. CAMUZET donne pouvoir à M. MOREL
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT: G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A.GODET

La séance est ouverte à 20H15

Approbation compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2005 est approuvé à l'unanimité.

◆ DELIBERATIONS

N°31 : EXTENSION ECOLE : Approbation choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorisation au Maire pour signature des marchés :

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 09 juin 2005 pour l'ouverture des plis, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la validation des offres :

n°	désignation lot	entreprises retenues	total TTC tranche ferme	montant TTC options
1	Gros oeuvre	SEGURA	408 614.33 €	
2	Charpente Couverture Zinguerie	Charpentiers de Sonnay	52 728.29 €	
3	Menuiserie alu Fermetures Métallerie	BONIN	97 458.33 €	
4	Menuiserie bois	TINENA	29 368.98 €	

5	Doublages Cloison Peinture	FORISSIER	50 711.12 €	
6	Carrelages revêtements	SIAUX	26 253.26 €	
7	Plafonds suspendus	DECO SERVICE	17 165.23 €	
8	Sols minces	CLEMENT DECOR	6 077.59 €	
9	Chauffage VMC Plomberie	PELLET	44 507.08 €	1 841.84 €
10	Electricité	G.R.P. Reynaud Paligot	44 545.85 €	92.09 €
			737 339.06 €	

Après diverses explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du marché et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°32 : EXTENSION ECOLE : Avenant maîtrise d'oeuvre (acceptation sous traitants) :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre (cabinet

Chrétien). Cet avenant est relatif à l'acceptation de sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement.

Les missions et répartitions des honoraires proposées sont les suivantes :

éléments de la mission	%	total € HT
ESQ	5	5 288.60 €
APQ	10	10 577.30 €
APD	15	15 865.90 €
PRO	18	19 039.00 €
ACT	6	6 346.40 €
EXE	16	16 923.60 €
DET	17	17 981.30 €
AOR	5	5 288.60 €
OPC	8	8 461.80 €
total	100	105 772.50 €

éléments de la mission	architecte CHRETIEN COTTAZ-CORDIER	études structure RBS	études fluides Cabinet THEVENET	économiste B. TRUFINET
ESQ	5 288.60 €			
APQ	9 517.30 €	1 060.00 €		
APD	11 775.90 €	1 590.00 €		2 500.00 €
PRO	9 549.00 €	1 590.00 €	4 900.00 €	3 000.00 €
ACT	4 816.40 €	530.00 €	500.00 €	500.00 €
EXE	11 613.60 €	3 710.00 €	1 600.00 €	
DET	15 191.30 €	1 590.00 €	1 200.00 €	
AOR	4 458.60 €	530.00 €	300.00 €	
OPC	8 461.80 €			
total	80 672.50 €	10 600.00 €	8 500.00 €	6 000.00 €

Après diverses questions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°33 : Convention relative au fonctionnement du restaurant scolaire :

Une réflexion globale d'ensemble sur le fonctionnement actuel et futur du service du restaurant scolaire a été entreprise par les membres de la commission « Restaurant Scolaire » notamment l'utilisation des services de liaison froide pour la fourniture de repas par la cuisine centrale de Vienne.

Cette prestation comprend notamment :

- la livraison par camion réfrigéré des repas au restaurant scolaire chaque jour pendant la période scolaire

- la fourniture de plats cuisinés selon le procédé de la liaison froide, dans le respect de la législation en vigueur.

Une proposition de convention de prestations de service entre la ville de Vienne et Chuzelles est lue lors de la séance.

Cette nouvelle organisation n'aura pas d'incidence sur le prix du repas demandé aux parents.

Toutefois, le prix du ticket subira comme chaque année une augmentation annuelle selon la circulaire préfectorale en vigueur applicable à la prochaine rentrée scolaire.

La commune de Chuzelles s'engage à communiquer à la cuisine centrale de Vienne le nombre exact de repas le jeudi avant 12 h pour la semaine suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le choix de prendre la liaison froide avec la cuisine centrale de Vienne
- décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°34 : Validation marché fourniture et pose de panneaux pour dénomination et numérotation des rues, cartographie, signalisation verticale :

Suite à l'ouverture des plis relatifs à l'objet précité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission à savoir :

entreprise FEUR pour un montant de 51 705.47 € TTC

Après diverses questions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°35 : Convention chapiteau :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention pour la location du chapiteau pour les mois de juin, juillet et août 2005 aux particuliers chuzellois et aux associations.

Le montant de la location à la journée est de 70 € et la caution est fixée à 200 €. Les conditions précises de location sont stipulées dans la convention.

Après diverses explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°36 : Départ en retraite d'agents communaux :

En raison du départ en retraite de deux agents communaux et en remerciements des services rendus, la municipalité décide d'octroyer une somme destinée à l'achat de deux cadeaux.

Après délibération, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable

Démission d'un élu :

Monsieur Jean MIELCZAREK donne lecture du courrier par lequel il présente sa démission de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal pour des raisons personnelles.

Les membres présents prennent acte.

Monsieur le Maire regrette sa démission et le remercie en son nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail accompli.

◇ COMPTE RENDUS COMMISSIONS ET SYNDICAT INTERCOMMUNAUX :

CAPV : Schéma d'accueil des camping-cars :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a lancé une étude sur la réalisation d'un schéma d'accueil des camping-cars.

L'objectif est de développer le tourisme et de faire découvrir le pays viennois notamment l'arrière pays en captant cette clientèle intéressante pour la renommée du territoire et les commerçants.

Ce schéma détermine les secteurs à privilégier pour les aires d'accueil et les aires de stationnement (l'aire de services seule a été écartée).

La commune de Chuzelles est potentiellement concernée pour une aire de stationnement.

CAPV : Compte rendu commission voirie-travaux 02 juin 2005 :

Un point a été fait sur les dégâts des orages des 15, 16 et 17 avril sur les voiries.

Fauchage : le planning de la seconde coupe a été dressé.

Les travaux d'entretien des voiries sur la commune auront lieu les semaines 24 et 26.

CAPV : commission Environnement :

Déchetterie : changement de société, à partir du 01 juillet 2005, société SERNEC

Ambroisie : comme les années précédentes, une campagne d'arrachage est lancée

SE 38 :

- compte-rendus des comités syndicaux des 21 février et 31 mars 2005
- deux dossiers vont être préparés : renforcement au hameau des Pins et enfouissement ligne HTA et BT route du stade

Contrats territoriaux :

Une réunion avec l'association des Maires de France sur la politique du Conseil Général de l'Isère est prévue le 25 août à 20H30 à la salle des Fêtes de Pont-Evêque.

Caravan'Jazz :

Préalablement à cette manifestation qui aura lieu le 04 juillet à Chuzelles, un point presse s'est tenu le 20 juin à Chuzelles en présence d'un certain nombre d'élus et de représentants d'association.

Don du sang :

La collecte de sang du 13 juin a réuni 66 personnes dont 64 donneurs parmi lesquels 8 nouveaux. Les responsables de l'Association Régionale des Volontaires du Sang ont été satisfaits et ont adressé leurs vifs remerciements aux organisateurs et aux donneurs.

Contournement ferroviaire de l'Est Lyonnais :

Trois réunions publiques organisées conjointement par PARFER et FRACTURE se sont déroulées en juin : le jeudi 09 juin à St Priest, mardi 14 juin à St Bonnet de Mure et jeudi 16 juin à Chaponnay.

En présence de très nombreux participants, Messieurs Daniel CUVILLIER de Réseau Ferré Français et Christian MAISONNIER, Directeur Régional de l'Équipement, répondaient aux questions posées par le public.

C'est un premier pas vers une concertation plus élargie et les élus de PARFER restent très vigilants et défendent les intérêts de l'Est lyonnais contre ce tracé qui impacte fortement nos régions.

◇ DIVERS :

Epannage de sous-produits papetiers :

La société TVD a adressé en Mairie une déclaration préalable des dépôts.

La liste prévisionnelle et la carte de localisation des parcelles agricoles situées sur la commune et concernées par le plan d'épandage de sous-produits papetiers ont été joints à ce courrier.

Ces parcelles sont susceptibles d'être épandues entre le mois de juillet 2005 et le mois de février 2006.

Plan canicule :

La commune se trouve au niveau 3. Un recensement des personnes à risques a été effectué, les actions à mener seront répertoriées sur un registre « main courante » ouvert à cet effet.

Point sur l'assainissement :

Une casse relativement importante a été constatée sur le réseau assainissement à Leveau. Les travaux de réparations ont eu lieu.

Fontaine du Belvédère :

Un nettoyage haute pression a été effectué afin de déceler les causes de l'absence d'arrivée d'eau, ce dernier n'a pas permis de solutionner le problème.

De nouvelles recherches vont être entreprises.

Logement de fonction au groupe scolaire :

Au vu des textes en vigueur, la commune se voit dans l'obligation d'octroyer l'appartement de fonction à l'instituteur qui en a fait la demande.

Des travaux doivent être engagés notamment dans la salle de bains. A l'heure actuelle, la commune n'est pas en mesure de fixer la date de mise à disposition de l'appartement en raison des délais impartis pour la réalisation des travaux.

Bibliothèque :

Dans le compte-rendu du dernier conseil d'école élémentaire, il est rapporté que les classes de l'école élémentaire ne se rendront plus à la bibliothèque municipale située dans le préfabriqué près du Mille Club lors de la prochaine rentrée scolaire. L'équipe enseignante souhaite néanmoins la présence de l'employée communale à l'école pour tenir leur nouvelle BCD installée dans le préfabriqué de l'école élémentaire.

Les membres présents estiment que le personnel en charge de la bibliothèque municipale assure un travail de préparation sérieux pour les enfants des écoles. La commune procède chaque année à l'achat de nouveaux livres pour cette bibliothèque municipale et décide qu'elle soit toujours utilisée par les écoles chuzelloises.

Le Conseil Municipal maintient la présence de l'employée communale uniquement à la bibliothèque municipale.

L'école maternelle continuera de fréquenter cette dernière.

Centre Mille Loisirs :

Une visite des locaux actuels du Centre Aéré et de l'appartement communal situé près du local des employés municipaux a été effectuée par un médecin de la PMI.

La Municipalité est dans l'attente du compte-rendu.

Délégation Départementale de l'Education Nationale :

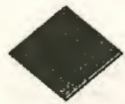
Lecture est faite des observations suite à leur visite annuelle dans les locaux des écoles de la commune.

Prochaines festivités :

- ★ Classes en 5 : 25 juin avec défilé dès 18h30 suivi d'une soirée musicale avec feux de la St Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00.

Le Maire,
G. BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

ALMA

Allô Maltraitance Des personnes âgées

La maltraitance est souvent une « maladie de la tolérance »

L'association ALMA développe depuis 1994 un réseau d'écoute téléphonique de la maltraitance des personnes âgées afin de contribuer à l'atténuation des conséquences parfois intolérables du vieillissement.

Actuellement près de 50 centres d'écoute sont mis en place en France, d'autres vont suivre afin de **LEVER LE VOILE DU SILENCE**, ses objectifs :

ECOUTER : grâce à des permanences tenues par des bénévoles, les règles de confidentialité étant respectées

CONSEILLER, ORIENTER : en assurant pour chaque appel, une étude et un suivi, s'il le faut par des professionnels

FORMER, INFORMER à partir des observations recueillies par l'ensemble des centres d'écoute d'ALMA

A partir de l'expérience d'ALMA, on peut retenir deux grandes catégories de maltraitance :

1-Les maltraitances par intention délibérée de nuire : Ce sont les maltraitances financières (extorsions de fonds, détournements,

économies abusives...), les maltraitances psychologiques (insultes, menaces..), les violences physiques (coups, brûlures, abus sexuels...), médicales ou médicamenteuses (excès de médicaments, ou ,au contraire manque de soins..)

2-Les maltraitances par omissions : Manque d'aide à la vie quotidienne, privations multiples, non respect de la vie privée et de la dignité de la personne, infantilisation etc...

La réalité de la plainte n'est pas toujours facile à établir car trop souvent, les témoins n'osent pas parler, les victimes non plus.

Une aide extérieure est donc utile pour analyser les éléments d'une situation, prendre du recul, imaginer des solutions et assurer le suivi des dossiers.

L'association ALMA-Isère, créée en juin 1999, gère un centre d'écoute dans le département à l'adresse suivante :

**ALMA-Isère BP 1526
38025 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 84 06 05**

Permanences téléphoniques :

- mercredi de 9h30 à 12h30
- jeudi de 13h30 à 16h30 (les autres jours, il est donné suite aux appels reçus sur le répondeur)

Don du sang

Lundi 13 juin 2005 a eu lieu sur notre commune de Chuzelles la collecte de sang organisée par EFS Établissement Français du Sang.

66 personnes ont répondu à notre appel. C'est avec satisfaction que nous voyons augmenter le nombre de participants. Comme chaque été, les hôpitaux ont un grand besoin de poches de sang; Aussi un grand merci aux donateurs.

Vous pouvez donner votre sang:

- ♦ De 18 à 65 ans pour les hommes à raison de 5 fois par an
- ♦ De 18 à 60 ans pour les femmes à raison de 3 fois par an

**PROCHAINE COLLECTE
Lundi 24 octobre 2005 en mairie**

Canicule

Alerte et prévention

Pour la deuxième année consécutive, le plan canicule destiné à prévenir les conséquences d'un nouvel épisode caniculaire est activé dans le but de :

- Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion de crise
- Informer la population.



Le plan conserve les quatre niveaux d'alerte de la version 2004 :

1. **Veille saisonnière** du 1/06 au 31/08
2. **Pré-alerte** : Prévision à 3 jours d'une vague de chaleur
3. **Alerte** : Vague de chaleur effective
4. **Mobilisation générale** : Canicule avec impact sanitaire important et étendu, mise en œuvre du dispositif O R S E C

La mairie, par l'intermédiaire du C C A S a pris les mesures nécessaires pour informer les personnes susceptibles de moins bien supporter que les autres une éventuelle vague de chaleur :

Nous rappelons que les personnes qui le souhaitent peuvent se faire recenser en mairie afin d'être inscrites comme personnes prioritaires à contacter, à visiter ou à secourir en cas de problème causé par de fortes chaleurs.

En juin, nous avons déjà été mis en situation d'alerte de niveau 3 et avons procédé à quelques visites auprès de personnes recensées.

Les périodes de fortes chaleurs sont propices à la survenue de pathologies liées à la chaleur et notamment le coup de chaleur ou d'aggravation de maladies préexistantes : Les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique et les enfants âgés de moins de quatre ans sont susceptibles de moins bien supporter des températures élevées.

En cas d'alerte de canicule, éviter l'exposition au soleil, les efforts physiques, alimentez vous et pensez à boire frais.

Dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tout conseil utile

Merci à tous d'être attentif à votre entourage pour être solidaire avec les personnes en difficulté et qui peuvent ne pas s'en rendre compte.

Environnement

DECHETTERIES — NOUVEAUX HORAIRES

A partir du 1^{er} juillet 2005, les horaires d'ouverture des déchetteries de Chasse sur Rhône et de Vilette de Vienne seront les suivants :

Communauté d'Agglomération



du Pays Viennois

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h00
14h00 à 18h30

Le samedi : 9h00 à 18h30

Bulletin Annuel de la qualité de l'air des Pays de Vienne et Roussillon.

La qualité de l'air s'améliore en 2004 par rapport à 2003 sur le territoire couvert par SUPAIRE.

Les conditions de dispersion atmosphérique se sont avérées plus efficaces, avec notamment davantage de vent. De plus, l'ensoleillement et la température se sont rapprochés des normales, de sorte que les phénomènes photochimiques n'ont donc pas connu l'intensité de 2003, qui s'était traduite par une élévation significative des teneurs en ozone.

Ce polluant reste cependant un des indicateurs pour lequel le bilan est négatif, avec plusieurs franchissements des seuils réglementaires.

Le dispositif préfectoral d'information et de recommandation a été activé à 12 reprises en 2004, dont 8 fois pour l'ozone.

Ce dispositif a connu de nombreuses évolutions en 2004, parmi lesquelles la possibilité d'informer et de mettre en place des mesures d'urgence sur prévision, l'intégration des particules en suspension, en complément des trois autres polluants (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et ozone), et la prise en compte de l'ensemble du département de l'Isère, découpé en 5 zones (dont 3 sur le territoire de compétence de SUPAIRE, les zones urbaines de Roussillon/Vienne, La Tour du Pin/L'Isle d'Abeau, et la zone rurale de plaine).

L'indice de qualité de l'air des pays de Roussillon et Vienne, après avoir été testé en 2003, est diffusé quoti-

diennement depuis juillet 2004 sur internet et sur un serveur vocal. L'indice a été bon (valeurs de 1 à 4) durant 257 jours (211 en 2003) et mauvais 3 fois contre 14 en 2003 (valeur 8).

Pour connaître la qualité de l'air au jour le jour, vous pouvez consulter:

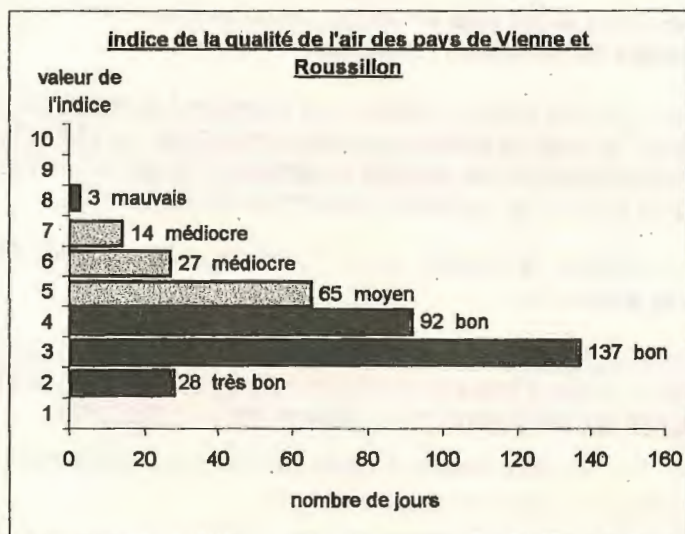
SUPAIRE

Site internet : www.atmo-rhonealpes.org
N° Azur : 0 810 800 710 (Prix d'un appel local)

Mail: supaire@atmo-rhonealpes.org

Tel: 04 74 86 67 80 - Fax: 04 38 49 08 80

En 2004, sur les 12 jours d'activation du dispositif, 8 ont concerné l'ozone, 2 les particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10) et 2 le dioxyde de soufre (dépassements de seuil sur un site industriel). Afin d'accroître l'efficacité des mesures de prévention, le dispositif offre désormais la possibilité d'informer et d'alerter sur la base de prévision, ce qui a été fait 8 fois en 2004.



Suivi des valeurs pour 2005

Un épisode de pollution atmosphérique s'est produit courant juin. Le dispositif préfectoral a été activé samedi 18 juin étendu à l'ensemble du département mardi 21 juin et renforcé en niveau d'alerte à partir du mercredi 22 juin avec des mesures d'urgence. Ces mesures préfectorales ont pour but de diminuer les émissions de polluants, liés aux transports et à l'industrie, qui conduisent à la formation de l'ozone par transformation chimique dans l'air sous l'effet de l'ensoleillement.

Recommandations sanitaires destinées à l'ensemble de la population:

- Éviter les promenades et les activités à l'extérieur (enfants de moins de 6 ans)
- Privilégier, à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux pour les enfants de 6 à 15 ans et déplacer dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur pour les adolescents et les adultes.

Dans les périodes de très fortes chaleurs et sans vent, il est vivement recommandé de limiter l'usage des véhicules et autres engins à moteur thermique, de privilégier les modes de déplacement non polluants pour les trajets courts et de pratiquer le co-voiturage ou d'emprunter les transports en commun.

Ambroisie

Une plante à l'origine d'ennuis de santé



ALLERGIES

Des troubles allergiques multiples et graves pour les personnes sensibles..

attention!

VOUS DEVEZ AGIR

POUR PREVENIR SON INSTALLATION ET LA DETRUIRE

Fêtes et sports

Horaires de la piscine de Vilette de Vienne

JUILLET ET AOUT 2005

Lundi	de 11h00 à 19h45
Mardi	de 11h00 à 19h45
Mercredi	de 11h00 à 19h45
Jeudi	de 11h00 à 19h45
Vendredi	de 11h00 à 19h45
Samedi	de 11h00 à 19h45
Dimanche	de 10h00 à 18h45

TARIFS

À partir du 01-07-2005

ENFANTS	: entrée	: 3,00€
(de 4 à -14 ans)	: carte de 10 entrées	: 19,00€
ADULTES	: entrée	: 4,00€
	: carte de 10 entrées	: 32,00€

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou par carte bleue.



Risques de noyade

Quelles précautions prendre pour se baigner ?

- Rentrer progressivement dans l'eau
- Ne laissez jamais vos enfants seuls dans l'eau

Baignez-vous en même temps qu'eux et ne les perdez jamais de vue

- Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants. Ils ne protègent pas de la noyade
- Soyez vigilants dans les vagues

Vous pouvez vous amuser dans les vagues, mais faites attention à leur zone d'impact

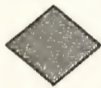
- Equipez vos enfants de maillots de bain à flotteurs et de brassards

Ne laissez pas votre enfant sans surveillance

Chaque année, l'eau tue.
En 2004: 1163 noyades
Dont 368 mortelles

- Les principales victimes étaient:
- des enfants de moins de 6 ans
 - des personnes de plus de 45 ans
 - des hommes pour les 2/3





INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS 2005-2006

Saviez vous qu'une Enquête Ménages Déplacements (EMD) a débuté le 13 juin dans l'agglomération lyonnaise ?

Qu'est-ce que c'est ?

L'EMD est une photographie des déplacements réalisés par les habitants d'une agglomération un jour moyen de semaine. L'enquête recense la totalité des déplacements effectués par l'ensemble des membres des ménages enquêtés.

Elle vise à mieux connaître nos habitudes et nos besoins de déplacements en voiture, en transports en commun, à pied, à vélo.....pour mieux y répondre.

A quoi ça sert ?

A fournir aux élus en charge de l'élaboration des politiques de déplacements une base de données fiable, actualisée et complète. Ceci permettra d'optimiser la planification locale, d'accompagner au mieux l'élaboration des politiques d'agglomération et des projets de transport et de suivre les évolutions de la société.

Quel est le périmètre concerné ?

L'EMD se déroule à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lyon qui englobe le Grand Lyon, les agglomérations de l'Isle-d'Abeau, de Bourgoin, de Vienne et le SCOT du Beaujolais soit plus de 450 communes. L'enquête se fera auprès d'un échantillon représentatif d'environ 33000 foyers.

Qui s'en occupe ?

Cette étude est pilotée par le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) en partenariat avec les collectivités territoriales.

La réalisation sur le terrain a été confiée au bureau d'études SOFRECO.

Comment se déroulera t-elle ?

L'enquête se déroulera sur près d'une année et comporte deux grandes étapes :

- **La phase de repérage (juin-sept 2005) :** identification sur le terrain des adresses ménages susceptibles d'être enquêtés. Pour qualifier les 33000 adresses sélectionnées, une vingtaine d'agents enquêteurs vont sillonner les communes afin de vérifier leur exactitude sur les boîtes aux lettres. Chaque agent possède une carte professionnelle et une attestation que vous pourrez lui demander à tout instant. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie ou le SYTRAL chargé d'organiser l'enquête (S.ANTOINA: 04 72 12 58 14)

- **La phase d'administration de l'enquête (novembre 2005-avril 2006) :**

Elle se fait directement au domicile des enquêtés. Un courrier est préalablement adressé. Un rendez-vous est conjointement fixé.

- La restitution des résultats est prévue pour fin 2006.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, dont la CAPV et Chuzelles font partie, pourra utiliser les données obtenues, dans le cadre de l'élaboration du schéma de Cohérence Territoriale(SCOT).

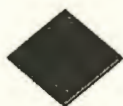
Consultance architecturale - C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Prendre rendez-vous au
04 74 78 78 76
Espace Saint-Germain – Bât. Antarès
30, avenue Général Leclerc 38200 Vienne

vendredi après-midi

26 août 2005
9 et 23 septembre 2005
7 et 28 octobre 2005
4 et 18 novembre 2005
2 et 16 décembre 2005



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Le secrétariat de la mairie sera fermé au public le vendredi 15 juillet 2005.

Agenda des manifestations

juillet 2005

- 2 Randonnée - AFR
- 4 Caravan'jazz en collaboration avec Serpaize et Villette de Vienne
- 13 Feu d'artifice en collaboration avec Luzinay
- 18 Ciné-été à Villette de Vienne

août 2005

Repos

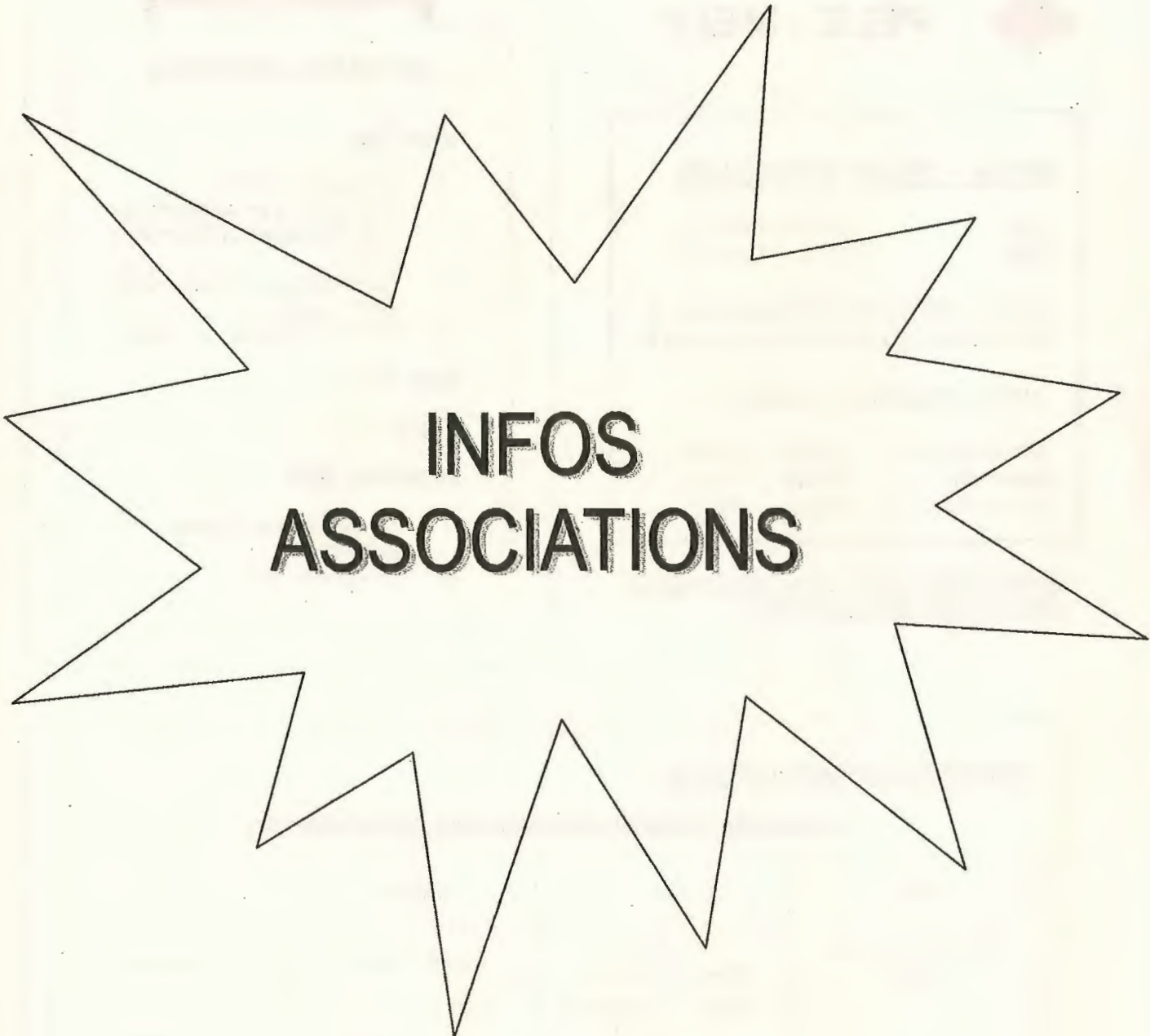
septembre 2005

- 4 Tournoi de foot "Nicolas BAUDOUX"
- 24 Randonnée AFR

Paroisse Sainte-Blandine

Dates d'inscription au catéchisme pour l'année 2005-2006

dates	lieu	horaires	tél
Samedi 3 septembre 2005	CHUZELLES (Maison Paroissiale)	9h30 à 11h30	04-74-57-91-27
Mardi 6 septembre 2005	CHASSE SUR RHÔNE (10, rue de la République) (à coté de l'église)	16h30 à 18h00	04-78-73-06-04
	CHUZELLES (Maison Paroissiale)	16h30 à 18h00	04-74-57-91-27
	SEYSSUEL	16h30 à 18h00	04-74-85-08-42
Mercredi 7 septembre 2005	CHASSE SUR RHONE (10, rue de la République) (à coté de l'église)	9h30 à 11h30	04-78-73-06-04
	CHUZELLES (Maison Paroissiale)	9h30 à 11h30	04-74-57-91-27
Samedi 10 septembre 2005	LUZINAY (forum des associations)		
	CHUZELLES (Maison Paroissiale)	9h30 à 11h30	04-74-57-91-27



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



Bonjour à tous.

Eh oui déjà les vacances, le soleil, la mer....Mais quelles nouvelles de l'Harmonie !!!!

Une année bien remplie (de notes de musique bien sûr)

Le 9 avril a eu lieu le concert de printemps avec la participation du prestigieux orchestre de Poligny. Prestigieux par sa prestation mais aussi par sa simplicité et sa sympathie. Les musiciens ont tout d'abord été accueillis par Christian Fournier pour une visite très appréciée de sa manufacture de Limonaires. Nous le remercions pour sa disponibilité et sa gentillesse. Puis arriva l'heure du concert, au cours duquel les spectateurs ont pu apprécier la dextérité des instrumentistes et plus particulièrement des solistes. Merci aux Seyssuellois et Chuzellois qui sont venus nous encourager et qui motivent les organisateurs à s'investir pour leur offrir un spectacle de qualité. Un grand merci à Florence Girault sans qui ce concert n'aurait pu avoir lieu. L'année prochaine devrait également être un bon cru avec la venue d'une autre harmonie de qualité : St Symphorien d'Ozon.

Nous avons poursuivi l'année par une participation à la soirée de concert de la Chorale de Seyssuel le 20 mai, puis le 11 Juin au cours du festival de MUSICAVI organisé par la Cigale de Vienne à l'Espace Saint Germain cette soirée nous a permis d'exécuter une dernière fois les morceaux présentés le lendemain au concours National pour orchestres d'Harmonie à Oyonnax. Nous avons concouru en 3ème division 2ème section et obtenu un premier prix nous permettant d'accéder à la première section. Bravo et félicitations à tous les musiciens pour leur participation assidue aux répétitions.

Nous avons terminé l'année avec une participation à la journée des harmonies organisée par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises au château de Vizille le 2 juillet.

Nous adressons nos félicitations à Christine & Sébastien (notre président) ainsi qu'à Stéphanie (la fille de notre Lucien) & Franck, qui se sont unis en musique.

La section jazz a, de son côté, élaboré un nouveau programme que vous avez pu applaudir le 6 juillet à Vienne sur la scène de l'Académie place de l'Hôtel de Ville au cours du festival de jazz.

En Septembre comme chaque année les répétitions reprennent pour l'Harmonie le Vendredi de 20 à 22 heures et pour le 5 à 7 Band, le samedi de 17 à 19 heures. Si vous avez les notes qui vous démangent n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Rappel : une présentation de l'harmonie ainsi que le calendrier de nos manifestations (ainsi que ceux des autres sociétés musicales du secteur de Vienne) sont disponibles sur internet à l'adresse www.musicavi-nordisere.org

Les musiciens vous souhaitent d'agréables vacances – A bientôt.

Le Bureau.



Chorale

"La Clé des Chants"

Après notre journée répétition à La Jasserie, dans le massif du Pilat, le 22 Mai dernier, où la qualité du travail accompli n'a eu d'égal que celle de la table et de l'accueil, nous avons commencé à enregistrer quelques chants pour la réalisation de notre CD. Ce travail se fera en plusieurs étapes compte-tenu du nombre de chants que nous voulons graver. Ces enregistrements ont lieu, pour l'instant, dans l'église de Communay, gracieusement mise à disposition. Ce lieu a été retenu pour des raisons d'acoustique et de silence, l'église de Chuzelles étant rendue trop bruyante par la proximité de la RD36.

Quelques chants seront peut-être enregistrés dans notre salle de répétition si besoin. Après 3 ou 4 séances d'enregistrement nous pourrions véritablement commencer à organiser notre CD et graver la maquette. Resteront quelques problèmes d'intendance (jaquette, présentation, livret,) Du travail en perspective pour un beau cadeau souvenir.

Rappelons quelques dates :

- Reprise des répétitions le Jeudi 8 Septembre
- Le 17 Septembre Concert à la chapelle Saint Maxime, vers 17h30, dans le cadre d'une animation organisée par Chuzelles Histoire et Patrimoine,
- Le Dimanche 18 Septembre répétition et détente
- Le Dimanche 6 Novembre Repas au Mille-Club

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Répétition tous les jeudis de 20h15 à 22h00 aux Poletières

CARAVAN' JAZZ

Lundi 4 juillet 2005 au Mille Club

Lundi 4 juillet, la caravane a fait escale à Chuzelles. L'installation de lampions, de la scène et des décors donnent un air de fête foraine au parking du 1000 Club. Les spectateurs sont accueillis par un homme en chapeau haut de forme. Il les invite à entrer dans cet univers en compagnie d'un « complice » qui raconte des histoires anecdotiques. Une jeune femme avec un masque blanc et un vieux phonographe convie des personnes à danser sur de vieux airs.



A 19h45 « Les Pompe l'air » commencent à jouer leur répertoire à la « Django Reinhardt », jazz manouche entraînant qui a fait swinguer le public.

Après leur prestation, une petite pause parodique avec les moyens du bord. La « star moire » captive les enfants et leurs parents sur une histoire délirante.



Zephirologie, 10 musiciens d'une fanfare pleine de « pêche », prend la suite. Le nombreux public, environ 200 personnes, est euphorique et encourage le groupe à donner le meilleur de lui-même.

Le comité des fêtes, très présent lors de cette soirée a tenu la buvette sous le chapiteau et permis aux affamés de se nourrir de saucisses et de merguez.

Le ciel menaçant a tout de même été clément et nous a permis de passer un très bon moment.

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 78 Dépôt légal – juin 2005